

<https://essaillon-sederon.net/LABOREL-et-la-scolarite-de-ses-enfants>

Lou Trepoun 36

LABOREL et la scolarité de ses enfants

- Lou Trepoun - Lou Trepoun de 30 à 39 - Lou Trepoun 36, Jun-2004 -

Date de mise en ligne : samedi 5 octobre 2013

Date de parution : juin 2004

Copyright © L'Essaillon - Tous droits réservés

Ce village a toujours lutté pour avoir son école et pouvoir donner une bonne instruction, élémentaire mais solide. Il a toujours considéré que l'enseignement pouvait améliorer la condition précaire de ses habitants. Eloigné des centres, gêné par un hiver long et rude il a toujours fait grand cas du savoir, tant pour communiquer avec les communes environnantes que pour donner un peu d'attrait aux longues veillées d'hiver. Très lentement la situation s'est améliorée, grâce à de rudes sacrifices.

En 1789, au début de la révolution presque tous les Laborélois étaient illettrés et ne savaient même pas signer leur nom !

Par délibération du Conseil Municipal en date du 23 octobre 1791, les gages du maître d'école engagé étaient de 160 livres par an. Et la délibération du 5 Frimaire an IX dans son article 12 ne prévoit que 110 livres pour le régent des écoles et de la petite jeunesse !

Je relève qu'en 1825, 994,61 F sont prévus à la fois pour :

- le culte paroissial ;
- l'instruction primaire ;
- le salaire du garde-champêtre ;
- le salaire du garde-bois.

A la réunion du 20 mai 1851, le maire se plaint de la difficulté qu'il y a à trouver une salle d'école et un logement pour l'instituteur. A cette même réunion, le curé du village offre la maison curiale contre achat et aménagement pour lui du bâtiment 1067, bien placé par rapport à l'église.

Et cette décision est approuvée par l'Inspecteur Primaire ! Département et Gouvernement aideront à payer.

Le 20 février 1856 : Presbytère, salle d'école, logement de l'instituteur sont en très mauvais état et pour avoir de l'argent la commune demande la permission de vendre des parcelles de terre.

Autre exemple montrant le manque d'argent : Pour remplacer le poêle cassé de la classe des filles, le conseil demande à utiliser le salaire du garde-champêtre du 4ème trimestre 1860, attendu qu'au cours dudit trimestre, il n'y avait pas de garde-champêtre !

En 1865, la commune loue pour 4 ans les maisons Jules PLAT et Pierre ARNOUX pour servir de salle de classe et de logement à l'instituteur : 50 F par an chacune. De plus il faut 100 F pour réparer les toitures.

En novembre 1872, la contribution scolaire est fixée à 9 F par an et par élève, 1,5 F le mois, attendu qu'il n'est prévu que 6 mois d'école, le reste du temps étant consacré à l'aide aux travaux des champs.

Puis la construction d'une école est décidée : cela grâce à l'argent collecté pour l'armement des armées de la République et l'habillement de la Garde Nationale....

Après la défaite de Napoléon III à Sedan en 1870, la situation s'étant améliorée après le versement de l'indemnité de guerre à la Prusse, cet argent devenait disponible. Mais c'était insuffisant. Alors la commune se résigne à acheter un bâtiment et à l'aménager en école.

Cependant l'enseignement progressait à LABOREL ! Grâce à des maîtres dévoués : Madame Gourjon pour les filles, Hippolyte SARLIN chez les garçons. Ils obtenaient de bons résultats. Déjà avant les lois de Jules FERRY (1880) le Conseil Municipal félicite Hippolyte SARLIN pour ses bons services comme maître d'école (13 ans) ainsi que comme secrétaire de mairie (7 ans). Ne pouvant le récompenser pécuniairement, il demande au département de lui décerner une distinction honorifique (par délibération du 10 novembre 1877).

Des certificats d'études seront obtenus. Le registre matricule des maîtres et élèves porte des mentions élogieuses sur le sérieux des élèves, leur travail, leurs aptitudes, leur bonne fréquentation...

Cela montre en quelle estime on tenait à LABOREL l'enseignement et ses serviteurs. "Si tu acquiers l'instruction tu peineras moins que moi" disait le père à son fils.

Et par délibération du 8 novembre 1896, le maire et son conseil demandaient la permission d'ouvrir gratuitement des cours d'adultes pour les personnes ayant quitté l'école avec un bagage insuffisant.

Il faut noter la bonne collaboration de l'instituteur et du curé – du desservant comme on l'appelait. L'un comme l'autre se dévouaient :

- le curé offrait sa cure comme salle de classe.
- l'instituteur était chantre à l'église.

On se souciait de ces deux hommes : une indemnité de jardin leur était versée. Il était prévu un supplément de traitement pour que l'un comme l'autre ne soient pas tentés de quitter le village, vu son climat rude, son éloignement, d'aller dans une commune plus riche, de climat plus doux.

En conclusion, disons que LABOREL – comme bien d'autres communes sans doute - s'est comporté très honnêtement en matière d'éducation. Et cela tout à son honneur, vu les conditions difficiles de son environnement.

LABOREL, le 15 mars 2004

Albert CHASTEL

Post-scriptum :

Il est à remarquer qu'à LABOREL, il n'a jamais été question pour les élèves d'apporter chacun sa bûche tous les matins pour le chauffage de la classe. Les élus, les contribuables les plus imposés ont toujours eu à cœur de fournir le bois nécessaire. Il n'en était pas de même pour bien des écoles